

obtenir un exemplaire de l'accord TENNECO aux termes duquel le gaz a été promis à cinq entreprises américaines en vue d'exportation. Nous n'avons pu obtenir aucun renseignement au sujet de prêts de biens appartenant à la Panarctic à différentes sociétés.

J'aimerais maintenant poser les deux questions suivantes: Étant donné que Panarctic a annoncé disposer de suffisamment de gaz pour justifier une reconnaissance aérienne en vue de la construction d'un pipe-line, qui construira ce pipe-line? Sera-ce Panarctic Oil? En outre, la population canadienne sera-t-elle propriétaire à 45 p. 100 de ce pipe-line, indépendamment de prêts éventuels—je veux parler maintenant de capital-actions—ou formera-t-on un autre consortium pour construire ce pipe-line afin de tirer les principaux avantages de toute découverte de gaz par la Panarctic Oil? La population canadienne s'apercevra-t-elle que l'argent qu'elle a investi pour créer la Panarctic profitera principalement à un autre consortium?

Et puis, je voudrais savoir ce qu'on fera du gaz, si on en trouve, si la construction du gazoduc est possible et que les réserves soient suffisantes pour la justifier. Parlant des levés topographiques aériens que la Panarctic a faits au-dessus de la zone, le *Globe and Mail* du 2 juin a dit ce qui suit:

M. Hetherington a déclaré que des considérations commerciales indiquent que la plus grande quantité de gaz sera vendu aux États-Unis.

M. Hetherington est le président de la Panarctic Oil. Je veux savoir si l'on demandera aux contribuables canadiens de participer à l'expansion de cette société. Va-t-on nous demander de souscrire à la construction de ce gazoduc pour hypothéquer ensuite nos réserves de gaz aux États-Unis, alors que d'après le rapport annuel de la Commission nationale de l'énergie nos réserves de gaz naturel enregistreraient au 30 juin de l'année dernière, un déficit de 1.1 trillion de pieds cubes.

Rien ne sert que le secrétaire parlementaire ou qu'un ministre quelconque me dise qu'on prendra une décision lorsque la question sera entendue par l'Office national de l'énergie. Cet Office ne peut connaître que des demandes qui lui sont adressées. Que la demande soit faite par un consortium de sociétés auquel ne participe pas la Panarctic Oil, ou par un groupe où la Panarctic Oil et le gouvernement possèdent une petite part, tout ce que l'Office peut faire c'est de l'approuver ou de la rejeter.

La première responsabilité du gouvernement est de décider de la politique à suivre. Va-t-il continuer à détenir une part de 45 p. 100 non seulement de la Panarctic, mais du gazoduc également? En second lieu, il a le devoir de s'assurer que des quantités de gaz suffisantes sont retenues au Canada pour répondre aux besoins des consommateurs locaux.

M. Benjamin: C'est ce qui n'arrivera pas si les libéraux s'en mêlent.

M. Douglas: Nous nous souvenons tous de ce qui est arrivé en octobre dernier lorsque l'Office national de l'énergie a autorisé l'exportation de 6.3 trillions de pieds cubes de gaz naturel aux États-Unis. Un an plus tard, elle jetait les hauts cris parce qu'il nous avait fallu rationner le gaz et que nous étions dans l'impossibilité d'en fournir à des clients qui en commandaient dans certaines régions du Canada.

M. Benjamin: Quelle honte!

M. Douglas: Nous avons donc le droit de savoir à l'avance ce que va être la politique du gouvernement. Si le gouvernement n'en sait rien, s'il avance seulement à tâtons dans l'obscurité, il devrait nous le dire. Je vais continuer à insister, pour ma part, pour qu'il nous dise ce qui se passe à l'égard de la Panarctic Oil. Tant que le succès de cette aventure était assez douteux, l'industrie pétrolière n'avait pas d'objection à ce que le gouvernement y prenne une participation financière de 45 p. 100. Mais maintenant que la Panarctic a découvert ce qui promet d'être l'un des plus grands gisements de gaz naturel du monde, j'ai comme idée qu'elle va essayer d'écarter le gouvernement.

Je veux que le gouvernement nous déclare fermement qu'il ne va pas se laisser écarter, que le contribuable canadien va avoir sa part non seulement dans la Panarctic mais dans le pipe-line, et que le gaz naturel sera hypothéqué avant tout pour les besoins du Canada, et ne sera pas expédié ailleurs tant que tous les besoins du Canada n'auront pas été satisfaits.

M. Lloyd Francis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, les questions qu'aborde le député sont, à ce stade, purement hypothétiques. Dès que l'Office national de l'énergie aura été saisi d'une demande précise en vue de la construction d'un pipe-line, il lui faudra prendre certaines décisions. La première décision qu'il lui faudra prendre sera de savoir s'il y a suffisamment de gaz naturel pour satisfaire les besoins du Canada et pour en exporter. Cette décision se fondera sur les meilleures données techniques disponibles, et il n'y a aucune raison de contester la compétence de l'Office à cet égard. Je remarque que le député ne l'a pas fait.

M. Douglas: Ce n'est pas l'Office qui décide de la politique à suivre.

M. Francis: La vérité, c'est que la décision sera prise tout d'abord par l'Office national de l'énergie. Une fois cette décision prise, il faudra envisager les mérites de la demande dont sera saisi l'Office.

Le gouvernement a montré bien clairement, par sa participation à la Panarctic, ainsi que d'autres façons, combien il tenait à ce que les pipe-lines qu'on construira finalement pour transporter le gaz naturel et le pétrole du Nord appartiennent en partie au Canada. Au moment où il recevra les demandes, ce sera à l'Office de l'énergie de faire une recommandation. La recommandation proviendra tout d'abord de l'Office, puis le gouvernement aura l'occasion d'examiner la situation. Il est assurément prématuré, à l'heure actuelle, d'annoncer en détail, comme semble le vouloir le député, la politique qu'on adoptera. Tout ce qu'on peut donner à ce stade, c'est un exposé général des principes suivis par le gouvernement.

LES TRANSPORTS—L'ABANDON DE LIGNES DE CHEMINS DE FER—LES DROITS DES PROPRIÉTAIRES DE TERRAINS ADJACENTS

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, je soulève ce soir un sujet qui se rattache à ma question de cet après-midi au ministre des Transports (M. Jamieson). En effet, je lui ai demandé si la permission accordée aux chemins de fer d'abandonner leurs droits de passage leur permettait également d'abandonner leur responsabilité à l'égard des agriculteurs et propriétaires fonciers en ce qui concerne l'entretien des clôtures, le drainage et le désherbage.